



Droit international privé : l'arrêt princesse de Bauffremont de 1878

Jurisprudence publié le **08/08/2023**, vu **1952 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Jurisprudence de droit international privé : l'arrêt de la Cour de cassation, relatif à la princesse de Bauffremont, de 1878

"La Cour de cassation, par son arrêt du 18 mars 1978 estima que « sans autorisation du mari, l'acquisition volontaire de la nationalité étrangère était impropre à libérer la Princesse de l'allégeance française et donc des contraintes de la loi française ».

C'est pourquoi un changement de nationalité ne peut permettre d'échapper à des dispositions d'**ordre public** de la **loi française**.

[...]

L'arrêt *Princesse de Bauffremont*, prononcé en matière de droit international privé, fonde la théorie de la **fraude à la loi**. En effet, une personne ne peut pas se mettre dans une situation qui appelle l'application licite d'une loi (ici, la loi allemande), à seule fin de produire des effets (ici, le divorce) contraire à un principe posé par la loi qui aurait dû gérer ordinairement sa situation (ici, l'interdiction du divorce posée par la loi française de l'époque)."

Source :

<https://mafr.fr/fr/article/cour-de-cassation-chambre-civile-2/>

"La **fraude à la loi** consiste à changer l'élément de rattachement de la règle de conflit pour faire varier la **loi applicable**. Il y a **fraude** lorsque le changement a été motivé par la volonté d'échapper aux dispositions de la **loi compétente**."

Source :

<https://www.senat.fr/rap/r07-421/r07-4215.html>

DE PLUS :

https://mafr.fr/IMG/pdf/Jurisprudence_bauffremont.pdf

<https://www.furet.com/media/pdf/feuilletage/9/7/8/2/0/1/3/5/9782013549936.pdf>

<https://www.village-justice.com/articles/fraude-loi-droit-international-prive,39959.html>

<https://www.cairn.info/revue-critique-de-droit-international-prive-2014-3-page-531.htm>

<https://www.cairn.info/la-maitrise-de-la-vie--9782749215693-page-71.htm>